



**DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE**

COMMISSION D'APPEL
(siégeant en configuration d'Appel réglementaire)

Réunion : du mercredi 22 janvier 2020 tenue au siège du District à Vesoul

Président de séance : M. BOUVIER

Présents : MM DROMARD – TAVERDET JP.

DOSSIER :

Appel formé par le club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt de la décision de la commission statut et Règlements du 25 Novembre 2019 relatif à la procédure administrative facture clubs.

La commission,

Considérant la réception de l'appel formé par le club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt par e-mail en date du 27 novembre 2019, pour le dire recevable en sa forme.

Suite à l'absence du Président du club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt à l'audition initiale du 9 janvier 2020,

Suite à la demande réceptionnée par courriel en date du 12 janvier 2020 du club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt d'être à nouveau convoqué,

Suite à l'avis favorable donné à cette demande par le Président de séance de la commission d'appel,

Après étude du dossier,

Après lecture des pièces figurant au dossier,

Après avoir pris noté la présence de madame Claire DELPIERRE (Présidente de la commission Statuts et Règlements),

Après avoir noté la présence de monsieur Gil GRANDJEAN (Président du club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt),

Tous régulièrement convoqués,

La commission jugeant en appel,

Après un rappel chronologique du dossier réalisé :

Assemblée Générale 15 décembre 2018 :

Evocation par les clubs lors des travaux en ateliers de mettre en place une PROCEDURE ADMINISTRATIVE FACTURES CLUBS afin de respecter l'équité entre les clubs qui règlent à la date demandée et ceux qui règlent en retard (voir qui ne régleraient pas).

Comité Directeur du 15 juin 2019 :

Validation de la circulaire/réglementation financière facture clubs par le Comité Directeur.
Procès-verbal publié sur internet le 21/06/2019.

Assemblée Générale du 29 juin 2019 :

Présentation à tous les clubs de la réglementation financière facture club, à noter que la présentation n'a pas l'objet de remarque ou d'intervention de la part des clubs.
Envoi à tous les clubs la réglementation financière facture club par courriel le 08/08/19 à 17H21.
Parution sur le site internet du District le 08/08/20.

Commission Statuts et Règlements du 25 novembre 2019 :

Procès-verbal de la CSR du 25/11/2019 : liste des équipes pénalisées à compter de la journée du 19 et 20 octobre 2019. Publication sur le site internet du District le 26/11/2019.

Envoi factures clubs :

13/09/2019 : envoi à tous les clubs par courriel la réglementation financière facture club + facture matches retour saison 18/19. Date limite demandée retour règlement : 15/10/19.

12/10/2019 : envoi aux clubs concernés par courriel un rappel/facture matches retour saison 18/19 avec la réglementation financière facture club suite à non réception à la date du 12/10/19.

Après audition contradictoire des personnes auditionnées, des échanges et attendu qu'aucun élément nouveau n'a été apporté par le club requérant, pouvant être retenu comme source de réexamen du dossier,

Par ces motifs,

La Commission confirme la décision prise par la commission Statut et Règlements du 25 novembre 2019.

Droits d'Appel à la charge du club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt.

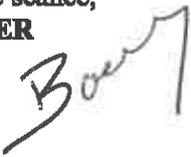
Notification par voie électronique.

RAPPEL :

Les décisions de la commission d'Appel sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire de séance,
Christian DROMARD

Le Président de séance,
Alain BOUVIER


DISTRICT FOOTBALL HAUTE-SAÔNE
5 rue Louis Paquet - B.P. 50325
70006 VESOUL CEDEX
Tél. 03 84 76 30 18